

Sujet élaboré par une cellule pédagogique nationale

---

**CONCOURS EXTERNE DE DIRECTEUR TERRITORIAL  
D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
DE 2<sup>E</sup> CATÉGORIE**

**SESSION 2021**

**ÉPREUVE DE DISSERTATION**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

**Dissertation portant sur la création artistique, l'enseignement des arts et l'action culturelle.**

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

<b>SPÉCIALITÉ : ARTS PLASTIQUES</b>
-------------------------------------

**INDICATIONS DE CORRECTION**

## RAPPEL DU SUJET

« La poésie doit être faite par tous. Non par un. »

A partir de cette citation de Lautréamont, et en extrapolant de la poésie à l'art, vous vous interrogerez sur les enjeux, les formes et les difficultés de la démocratisation de la pratique artistique. Vous vous demanderez plus particulièrement quels peuvent être le rôle et le positionnement d'un établissement d'enseignement artistique à cet égard.

## PRÉSENTATION DU SUJET

Le sujet vise à se confronter au grand paradoxe, voire à la contradiction, inhérente à l'enseignement public de l'art, tel qu'il se manifeste de façon concentrée dans la pratique artistique amateur : d'un côté l'idéal républicain et éducatif d'une pratique artistique à portée de tous, d'une démocratie de l'art ; de l'autre le régime de l'inégalité et de la rareté du talent artistique, soit une oligarchie de l'art. A quelle condition et selon quelle modalités peut-on soutenir et promouvoir un art fait par tous compte tenu de ce paradoxe ?

A une époque où l'éducation artistique et culturelle est une priorité politique, où l'on reconnaît ses vertus cognitives et émancipatrices, alors que le ministère de la Culture vient de se doter d'une Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, un tel questionnement est d'une grande actualité.

Il est particulièrement pertinent pour les établissements d'enseignement artistique de 2<sup>e</sup> catégorie, compte tenu de l'importance qu'y revêt la pratique amateur.

Ne présentant pas de difficultés particulières dans sa formulation, il doit permettre d'évaluer les connaissances et la culture du candidat en matière d'histoire, de pédagogie et de sociologie de l'art, sa sensibilité aux enjeux de démocratisation de la pratique artistique et sa capacité à se projeter concrètement dans une direction et donc un projet d'établissement soutenu par une vision.

## ÉLÉMENTS DE CORRECTION

**Avertissement** : il s'agit d'une proposition de plan, et non d'un plan type.

*Rappel du cadrage pour l'introduction* : la dissertation doit comporter **une introduction** de vingt à trente lignes comportant une entrée en matière, une contextualisation du sujet, une problématique et une annonce de plan.

*Le plan peut-être matérialisé par une numérotation des parties voire des sous-parties dans l'annonce de plan.*

### INTRODUCTION (2 points)

L'introduction reprendra les éléments indiqués ci-dessus dans la présentation du sujet et exposera ainsi son actualité et la grande question qu'il pose.

### Plan détaillé

#### I. Analyse de la citation (4 points)

On attendra ici du candidat qu'il soit capable de saisir les enjeux et la dimension historique impliqués dans la citation.

##### A. Présupposé

- La poésie comme modèle de l'œuvre d'art (*poiesis*), d'où l'extrapolation
- Tradition exceptive de l'art : le génie, la vocation, l'élection, un domaine réservé à une élite sociale etc.

##### B. Thèse

- Appel à renverser cette tradition
- Enjeu à la fois esthétique, socio-politique et philosophique. Lautréamont comme figure tutélaire du surréalisme et des avant-gardes (Bataille, Blanchot, Sollers etc.). - Au plan esthétique : intérêt de l'art mineur : art des enfants, art des fous (art brut), art primitif, etc
- Au plan social et politique : l'art comme un droit de l'homme, comme émancipateur, comme expérience démocratique (cf John Dewey)
- Au plan philosophique : « L'art comme expérience » (John Dewey), l'art dans et pour la vie, l'art comme éducation et comme connaissance

## **II. Un enjeu très actuel (4 points)**

On attendra ici du candidat qu'il soit capable de saisir la dimension d'actualité du sujet et qu'il démontre son intérêt et ses connaissances relatives aux politiques et aux enjeux de la démocratisation culturelle.

### **A. Valorisation de la figure de l'amateur**

- Tradition des pratiques amateurs, valeur de droite comme de gauche
- Enjeux de sociabilité et de cohésion sociale
- Cultures numériques : « le sacre de l'amateur » (Patrice Flichy), émergence de la figure du pro-am (professionnel-amateur), citoyen-acteur, expert autodidacte, créateur à part entière

### **B. Education artistique et culturelle**

- Enjeux à la fois éducatifs et cognitifs de la pratique artistique
- Priorité nationale, mobilise aujourd'hui tous les partenaires, concerne tous les niveaux

### **C. Droits culturels**

- Article 27 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen :
- « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent »
- Réactivation de cet enjeu du fait de l'importance accordée aux minorités, aux territoires, aux petites échelles et au bien-être.  
qui en résultent

## **III. Formes et difficultés de la démocratisation (4 points)**

On attendra ici du candidat qu'il soit conscient que les choses ne vont pas de soi et qu'il pose des questions.

### **A. Quel format, quel intervenant ?**

- Qu'est-ce qu'une bonne durée ?
- Quel type de cours ?
- Quel type de lieu ?
- L'intervenant est-il plutôt artiste ou plutôt enseignant ?

### **B. Question des niveaux, de l'évaluation**

- Comment tenir compte des différences de niveaux, c'est-à-dire de l'inégalité face à la pratique artistique ?
- Comment prendre acte du fait que le jugement artistique est discriminant dans un contexte républicain ? Comment évaluer ?
- Faut-il évaluer ?

### **C. Quel est le statut de la pratique artistique et des productions ?**

- Développement personnel ?
- Détente ?
- Œuvre ?

#### **IV. Rôle et positionnement d'un établissement d'enseignement artistique (4 points)**

On attendra ici du candidat qu'il réponde, au moins partiellement, aux questions soulevées dans la partie précédente en se projetant dans la direction d'un établissement d'enseignement artistique.

L'important est qu'il soit capable de se montrer inventif et conscient des enjeux ainsi que de l'existence d'un double cadre : un cadre national, fixé par les ministères de la Culture et de l'Education nationale, et un cadre propre à la collectivité.

On doit notamment pouvoir attendre du candidat qu'il montre que l'établissement d'enseignement artistique a un rôle majeur à jouer en matière de démocratisation culturelle :

- En étant force de proposition pour des projets et des partenariats innovants, dans un souci de rayonnement et de maillage territorial
- En affirmant le principe de l'artiste-intervenant ou de l'artiste-enseignant, c'est-à-dire en articulant étroitement l'intervention ou l'enseignement à la pratique
- En étant garant de la qualité des rendus et des conditions de présentation publique
- En permettant à la fois l'épanouissement de tous, la sensibilisation aux formes et aux vertus de la pratique artistique et le repérage ou la détection de talents qui gagneront à se spécialiser et à poursuivre des études artistiques supérieures.

#### **Conclusion (2 points)**

La conclusion rappellera le cheminement de la pensée et pourra reformuler le paradoxe de l'introduction en mettant en avant l'ambivalence de l'art, qui est à la fois un vecteur de réalisation de soi et d'émancipation, un élément essentiel à la démocratie et un démenti cinglant à l'égalité, une passion et une profession. Ayant vocation à œuvrer à la démocratisation de l'art, les établissements d'enseignement artistique doivent aussi se tenir sur cette ligne de crête.